





Les risques liés à l'amiante

<p>Objectifs : Evaluer et prévenir les risques liés à l'amiante qui pourrait encore être présente dans les bâtiments. Connaître les risques sanitaires ainsi que les obligations de l'employeur. Savoir mettre en œuvre une démarche de prévention : analyser les risques, utiliser des équipements de protection collective ou individuelle, mettre en œuvre un plan de retrait et gérer les déchets.</p>	<p>Personnes concernées</p> <p>Tout personnel du BTP travaillant sur un chantier. Architectes, bureaux d'étude, chargés d'opération, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage.</p> <p>Pré requis : aucun</p>
<p>PROGRAMME</p>	
<p>⚡ RISQUES SANITAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Connaissance de l'amiante et des risques liés ✚ Dates et notions essentielles ✚ Diagnostic flocage/calorifuge/faux plafonds et cas pratiques ✚ Matériaux et produits contenant de l'amiante ✚ L'amiante dans les bâtiments : mise en relation zones - fonctions ✚ Illustrations des matériaux annexés au décret ✚ Produits de substitution <p>⚡ REGLEMENTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Le cadre législatif et réglementaire en matière d'amiante <ul style="list-style-type: none"> ❖ Décrets 2002-839 du 5 Mai 2002, 2001-840 du 18 Septembre 2001 et 97-855 du 12 septembre 1997 modifiant le décret 96-97 - décret 96-98 du 7 février 1996 ❖ Prescriptions de la recommandation CRAM R 378 du 4/11/97 et la norme NF X 46-020 pour les missions de repérage. Directives du programme COFRAC 144 ✚ L'établissement du niveau de risque ✚ Les mesures de prévention et les équipements de protection collectifs et individuels pour chaque type de risque ✚ Les autres obligations de l'employeur : avis d'ouverture, procédure de travail, programme de prévention <p>⚡ ANALYSE DU RISQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Visite exhaustive des locaux du bâtiment (parties communes et privatives) avec repérage, vérification et inspection <ul style="list-style-type: none"> ❖ Des flocages, calorifugeages et faux plafonds ❖ Des différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ✚ Méthode utilisée <ul style="list-style-type: none"> ❖ Ouverture des gaines techniques ❖ Dépose et repose sans difficultés de plaques de plafonds suspendus pour la vérification des plénums 	<p style="text-align: center;">PEDAGOGIE</p> <p>Le Formateur</p> <p>Spécialiste prévention – sécurité – environnement.</p> <p>Méthode pédagogique</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p>Exposés illustrés d'exemples concrets illustrés de photos.</p> <p>Débats – Etude de cas.</p> <p><u>Intra entreprise</u> Lieu de formation : dans la ville de votre choix.</p> <p><u>Inter entreprises</u> Tarif par personne</p> <hr/> <p style="text-align: center;">4 jours</p> <hr/> <p style="text-align: center;">1 990 €</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Réf : BTP026</p>

Formation *Les risques liés à l'amiante*

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com - Fax : 01 48 74 39 98
Toutes les formations BTP de notre organisme de formation sur www.proformalys.com

- ❖ Vérification des calorifugeages des canalisations d'E.C.S.
- ❖ Inspection des réseaux situés sous les planchers techniques

✚ Produit considéré « susceptible de contenir de l'amiante »

- ❖ Analyse et prélèvements
- ❖ Traçabilité des prélèvements
- ❖ Analyse par un laboratoire agréé

✚ Evaluation de l'état de conservation en fonction de l'inspection visuelle

✚ Cartographie sur plans avec photos du bâtiment visité et comportant des matériaux pouvant contenir de l'amiante

✚ Remise de l'attestation de passage du contrôleur au service Direction Immobilier du Maître d'Ouvrage

✚ Rédaction du rapport final de repérage

↗ **EQUIPEMENTS DE PROTECTION**

✚ Notice pour chaque poste exposé

✚ Consignes relatives à l'emploi des équipements de protection collective ou individuelle.

✚ Formation des salariés concernés

✚ Le rôle et l'utilisation des équipements de protection collectifs et individuels

- ❖ Equipement respiratoire approprié et autres équipements de protection individuelle
- ❖ Panneaux d'avertissement à mettre en place pour signaler que le dépassement de la valeur limite est prévisible
- ❖ Eviter la dispersion de la poussière provenant de l'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante en dehors des locaux/du site d'action

✚ Les équipements de protection

- ❖ Masque avec filtre
- ❖ Combinaison jetable
- ❖ Film plastique de récupération posé au sol
- ❖ Sac à déchets
- ❖ Aspirateur à filtre de très haute capacité

↗ **PLAN DE RETRAIT ET GESTION DES DECHETS**

✚ Techniques de désamiantage

✚ Gestion des déchets

✚ L'estimation budgétaire

✚ La préparation des documents contractuels

✚ Les responsabilités relativement aux travaux

✚ La surveillance des travaux

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations BTP partout en France

Formation *Les risques liés à l'amiante*

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com - Fax : 01 48 74 39 98
Toutes les formations BTP de notre organisme de formation sur www.proformalys.com